

B.12-La certification biologique en pomiculture

Auteure de l'édition 2023 : Caroline Turcotte

Dernière mise à jour par l'auteure : 2 février 2023

La mention « biologique » est un terme d'étiquetage qui indique que les produits ont été obtenus dans le respect des normes de production biologique et qu'ils sont certifiés comme tels par un organisme de certification accrédité.

Au Québec, le terme « biologique » est une des appellations réservées gérée par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). La production de pommes désignées « biologique » doit respecter le [Cahier des charges de l'appellation biologique au Québec](#), et par le fait même les [principes généraux et normes de gestion](#) des systèmes de production biologique du gouvernement canadien.

La certification biologique

Seuls les organismes de certification accrédités par le CARTV peuvent accorder aux entreprises la certification « biologique ». La liste des organismes de certification se trouvent [ici](#) sur le site du CARTV. Il s'agit de :

- [Ecocert Canada](#)
- [Québec Vrai](#)
- [Pro-Cert](#)
- [QAI International](#)
- [Letis S.A.](#)
- [TCO Cert](#)

Dans le reste du Canada, s'ajoutent à cette liste [ces organismes additionnels](#). Tous ces organismes de certification pancanadiens sont accrédités par l'Agence Canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et ils répondent aux critères du CARTV.

Pour tous les producteurs agricoles désirant obtenir la certification biologique, il y a des étapes à respecter, soit la démarche de précertification et celle de la certification.

Les intrants autorisés

En pomiculture, la certification biologique garantit notamment l'interdiction stricte d'utiliser des engrais et des substances phytosanitaires synthétiques. Elle vise l'amélioration des sols par l'utilisation de fertilisants naturels comme le compost, les

cultures de couverture ou les engrais organiques. Dans la fabrication des aliments transformés, il est interdit d'utiliser l'irradiation, les colorants, les arômes, les édulcorants et les agents de conservation artificiels, ainsi que certaines autres substances.

Pour connaître la liste des intrants autorisés, il faut se référer à la [Liste des substances permises \(LSP\)](#), du Gouvernement du Canada.

Un intrant est autorisé si tous ses ingrédients sont répertoriés à la section appropriée de la LSP et respectent les conditions d'origine et d'utilisation.

Il faut s'assurer d'utiliser un produit permis pour l'usage pour lequel il est autorisé. Par exemple, un produit permis comme additif alimentaire n'est pas autorisé comme fertilisant.

Le bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) », du Réseau d'avertissement phytosanitaire (RAP) peut aussi vous être utile pour connaître les produits phytosanitaires homologués et acceptés par les organismes de certification biologique.

Étiquetage

Seuls les produits ayant obtenu une certification biologique sont autorisés à porter l'une des mentions suivantes : « organique », « biodynamique », « biologique », y compris leurs diminutifs (comme « bio »), ainsi que tout autre terme qui peut laisser croire à l'acheteur que le produit est issu d'un mode de production biologique.

Voici quelques logos que l'on retrouve souvent sur les produits bio dans le commerce:



L'étiquetage des produits biologiques doit afficher :

- Le nom de l'entreprise (obligatoire)
- Le nom de l'entreprise de certification (obligatoire)
- Le logo « Biologique Canada » (facultatif)
- Le logo « Aliments du Québec – Bio » (facultatif)

Pour en savoir davantage

[CARTV](#) (Conseil des appellations réservées et des termes valorisants)

- Exigences de certifications
- Le cahier des charges pour les opérations de production, de transformation et de vente de produits biologiques au Québec
- Normes canadiennes de production biologique
- Certificateurs accrédités
- Données sur les entreprises et les produits biologiques certifiés du Québec

[Agriculture biologique | Gouvernement du Québec](#)

- Acheter bio au Québec
- Identification et certification des produits biologiques
- Se lancer dans la production biologique

[MAPAQ - Soutien au secteur biologique](#)

- Mesures d'appui pour permettre aux entreprises de répondre à la demande croissante des marchés québécois et ceux d'exportation par le MAPAQ et la Financière agricole du Québec
- Survol de mesures adoptées par des organisations municipales, au Québec et à l'étranger, qui ont contribué au développement de l'agriculture biologique

[Avis | Portail Bio Québec](#)

- Les statistiques sur le secteur biologique québécois.

[VirageBio](#)

- Transition à l'agriculture biologique (Certification, marché, étapes, programmes d'aide financière, réglementations, ressources techniques, témoignages)
- Questions fréquentes lors d'une transition à l'agriculture biologique
- Outils web disponibles

Cette fiche est une nouvelle fiche du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec 2023*. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:

